

2019

## RÈGLEMENT

Appel à candidatures ouvert jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet (minuit heure de Port-au-Prince)

### 1. LA COMMISSION RÉGIONALE D'EXPERTS DE LA DIRECTION RÉGIONALE CARAÏBE DE L'AUF

Par délégation du Conseil scientifique, la commission régionale d'experts (CRE) est un organe consultatif qui participe à la définition et à la cohérence des orientations stratégiques régionales, à la sélection des candidatures issues des appels d'offres de la Direction régionale Caraïbe et à l'évaluation des projets en cours ou achevés.

Les recommandations de la CRE orientent la mise en œuvre des actions qui relèvent de la Direction régionale Caraïbe de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF).

La commission régionale d'experts se réunit au moins deux fois par an, par visioconférence ou en présentiel, à l'initiative du directeur régional.

**Les membres associés sont recrutés pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois.**

Les recommandations formulées par les membres de la CRE s'appuient généralement sur une évaluation scientifique des dossiers, menée en amont par des **experts**, choisis selon leur domaine de spécialité.

Ces experts ne siègent pas à la commission mais communiquent un avis aux membres de la CRE.

La CRE est composée d'au moins sept (7) membres renouvelés par tiers.

Le présent appel à candidatures vise à recruter trois membres de la CRE actuelle dans les pays suivants :

- Cuba
- Jamaïque
- Barbade
- Trinité-et-Tobago
- République Dominicaine.

**Les experts et les membres de la CRE exercent ces activités à titre bénévole.**

**Le statut d'expert ou de membre de la CRE n'est aucunement apparenté à un contrat de travail avec l'AUF.**

**Les frais de déplacement et d'hébergement des membres de la CRE, lors des réunions en format présentiel, seront pris en charge par l'AUF.**

### 2. CONDITIONS DE CANDIDATURE

**Sont éligibles à cet appel les enseignants-chercheurs en activité dans les universités membres de l'AUF dans les pays ciblés.**

**Le (la) candidat(e) doit :**

- Être francophone,
- Être titulaire d'un Doctorat,
- Être en activité dans un des établissements membres de l'AUF dans un des pays suivants : Barbade, Cuba, Jamaïque, République Dominicaine, Trinité-et-Tobago.

- Avoir de la disponibilité pour contribuer à l'expertise des dossiers,
- Pouvoir participer aux réunions de la commission régionale d'experts, lorsque le Directeur régional en fait la demande, par visioconférence ou en présentiel.

### 3. SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature sont transmis à la Direction régionale Caraïbe de l'AUF. Après examen de la recevabilité, la sélection est opérée par le Directeur régional, en concertation avec les membres de droit. Outre la qualité scientifique et académique du dossier de candidature, la sélection prendra en compte les critères suivants :

- L'équilibre entre les établissements et les pays membres de la Direction régionale Caraïbe parmi les experts associés et membres de la CRE. Les candidatures issues des établissements et pays pas ou peu représentés à la CRE seront privilégiées.
- L'équilibre des membres et experts par genre.
- L'équilibre des membres et experts par disciplines scientifiques représentées.

Les candidats retenus, au titre de membre et/ou d'expert associé, seront informés par courrier électronique. Ces derniers seront appelés à évaluer des dossiers et/ou à siéger à la première commission de 2019.

### 4. DURÉE ET NATURE DU MANDAT

Les **membres** sont recrutés pour une durée de 3 années (2019-2021). Leur mandat est renouvelable une fois.

Ils sont recrutés sur leur compétence scientifique individuelle et **ne représentent ni leur établissement d'enseignement supérieur ni leur État**. Ils s'obligent à évaluer les cas proposés avec la même rigueur, indépendamment de la provenance académique des dossiers, en conformité avec le règlement des appels d'offres et plus généralement avec l'éthique scientifique.

Pendant la durée de leur mandat, les membres de la CRE ne sont pas autorisés à soumettre des projets à la Commission.

Les membres de la CRE doivent être personnellement présents aux réunions et ne peuvent pas se faire représenter.

Les membres et experts de la CRE sont tenus, pendant et après leur mandat, à une stricte confidentialité sur les dossiers évalués et les délibérations de la commission.

Les experts de la CRE doivent aussi être des ambassadeurs de l'AUF dans leur région et au sein de leur université.

### 5. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

**Le dépôt du dossier de candidature, comprenant le CV actualisé et détaillé du candidat, s'effectue exclusivement en ligne :**

<https://sondages.auf.org/index.php/survey/index/sid/659197/newtest/Y/lang/fr>

**Pour toutes précisions, écrire à : [caraiibe@auf.org](mailto:caraiibe@auf.org)**